

Motifs de la décision

Arrêté ministériel de prescriptions générales applicables aux installations à déclaration relevant de la rubrique 2564 « Nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces par des procédés utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques »

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère de l'environnement du 15 novembre 2018au 6 décembre 2018 inclus sur le projet de texte susmentionné. Le public pouvait déposer ses observations sur le projet de texte disponible en suivant le lien suivant :

http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/risques-technologiques-r7.html

Une contribution a été déposée lors de la consultation menée.

Les services de la DGPR en charge de l'élaboration du texte ont bien pris note de la remarque qui ne porte pas sur le projet de texte proposé et ne demande pas de modification.

Le texte finalement publié tient compte d'un ensemble d'observations, de remarques, de demandes et d'arbitrages :

Modifications apportées suite à l'examen du texte par le Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT) :

 Harmonisation des prescriptions concernées de l'arrêté avec celles de l'arrêté à enregistrement au titre de la même rubrique et pour lesquelles des modifications ont été proposées en séance (mention de danger et dispositions constructives)